

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE 1

MASTER

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;
Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2009 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE 1 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme FIONA CHARVET, née le 23 juin 1987 à AIX EN PROVENCE (013), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, à finalité RECHERCHE ET PROFESSIONNELLE, Mention PSYCHOLOGIE, spécialité PSYCHOLOGIE SOCIALE DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING

mention bien

est délivré à **Mme FIONA CHARVET**

au titre de l'année universitaire 2009-2010

et confère **le grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix en Provence, le 10 mars 2011

Le titulaire

Le Président

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



N° AIMAI 8569231

Jean-Paul CAVERNI

Jean-Paul de GAUDEMAR

/2011200901595